

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023 A 19H

Présents : DELBOS, LAC, LEBRETON, LESCURE, BESSE, GOUTAL, LIEUTAUD, DAYRAL, MAIMPONTE.

Absents : DEGOUL SAZOS, BELHOMME

APPROBATION A L'UNANIMITE DU PV DU CM DU 31 MAI 2023

Mise en sécurité des bâtiments communaux.

Monsieur le maire rappelle au CM qu'il a été fait un dossier pour la réalisation de travaux sur différents bâtiments communaux (église et ancien presbytère) et qu'il a été fait un « package » dénommé « mise en sécurité de différents bâtiments », pour pouvoir prétendre à une aide de l'Etat (D.E.T.R).

Le montant s'élève à plus de 80 000€ et donc, la trésorerie demande à la commune de scinder le dossier en trois parties pour éviter les complications d'un marché public.

Après discussion, le CM décide à l'unanimité de prendre trois délibérations :

- 1 – pour attribuer la restauration des cloches à l'entreprise BODET ,
- 2- pour attribuer la réfection du toit de la sacristie à l'entreprise P. CUEILLE,
- 3- pour attribuer la réfection du toit du presbytère à l'entreprise P. CUEILLE ;

Employé communal :

Le contrat à durée déterminée de notre employé communal, Jérôme MERCADIER, arrivant bientôt à échéance, monsieur le maire demande au CM de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Après avoir entendu l'avis du 1^{er} adjoint, en charge de la gestion de l'employé communal, s'ensuit une discussion qui fait apparaître que M. MERCADIER donne entière satisfaction mais a encore des lacunes sur les travaux à faire avec le tracteur, notamment l'épareuse.

A la majorité, le CM décide de prolonger M. MERCADIER avec un nouveau CDD de 6 mois.

Voirie d'Ostenac

Monsieur le maire informe le CM que le dossier avance doucement. Un premier chiffrage a été fait par un organisme départemental (C.I.T) sur la voirie. L'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone) est géré par le Syndicat Départemental d'Energie qui n'a pas encore donné son chiffrage.

Ce sera un projet conséquent, le CM sera régulièrement informé et amené à se prononcer.

Bâtiments communaux vacants :

Salon de coiffure : monsieur le maire rappelle qu'il est fermé depuis mai 2023.

Le CM se donne le temps de réfléchir au devenir de cet emplacement. Chacun s'accorde à dire qu'il sera difficile de le relouer en l'état, aussi une étude est demandée au cabinet KOLAM pour une transformation en appartement.

La poste + le logement au-dessus : le logement au-dessus de la poste, ainsi que le bureau de poste ont été libérés en juillet. M. le maire demande au CM de réfléchir au devenir de ces deux locaux qui pourraient n'en faire qu'un mais leur état vétuste nécessitera de nombreuses réparations et donc un coût élevé. M. le maire demande au CM de réfléchir au devenir de ce bâtiment, sachant qu'une vente pourrait être possible.

Route du Bar de Mollat :

Le CM est toujours en attente d'un devis d'une entreprise pour prendre une décision, mais est d'accord sur le principe.

A la demande d'un conseiller municipal, une commission électricité est créée, elle comprend Mme BESSE, Mrs GOUTAL et LAC. Elle sera chargée d'évaluer les différentes dépenses communales d'électricité, et de trouver des pistes d'économies d'énergie.

Une subvention de 100€ est accordée à l'unanimité à l'association SINTRI-MEMORI, basée à Saint Julien aux Bois et qui prévoit une grande manifestation en Xaintrie pour le 80^{ème} anniversaire de l'opération Cadillac, plus gros largage aérien pour la résistance.

Les sujets et les conseillers étant épuisés, la séance est levée à 21h30.